

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 juillet 2022

DCM N° 22-07-11-12

Objet : Création d'un marché de plein vent dans le quartier La Patrotte.

Rapporteur: M. NICOLAS,

L'organisation de huit marchés de « plein vent » à Metz témoigne de la tradition commerçante et du dynamisme de notre commune en la matière. Ces multiples rendez-vous hebdomadaires prennent une part essentielle à l'animation de places et rues de plusieurs quartiers messins et permettent de faire bénéficier les messins d'une offre alimentaire et de produits diversifiés fort appréciés.

Dans ce contexte favorable, et au regard des attentes formulées en la matière, il apparaît opportun de créer un nouveau marché sur la commune, dans le quartier La Patrotte, sur le parking en macadam situé entre la rue Paul Chevreux et la rue Charles Nauroy.

Ce marché privilégiera la vente de produits alimentaires et non alimentaires diversifiés et aura vocation à accueillir une quinzaine de commerçants tous les jeudis matins à compter du 1^{er} septembre 2022 de 8 h à 12 h 30. La tarification applicable sera celle des droits de place des marchés de quartier, fixée par décision administrative.

Comme le prévoit l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organisations professionnelles intéressées (syndicats de commerçants, la Chambre de Commerce et de l'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat) ont été consultées et ont exprimé un avis favorable.

Il est par conséquent proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le principe de création du marché La Patrotte le jeudi matin à compter du 1^{er} septembre 2022 et de contribuer ainsi au renforcement de l'attractivité économique et commerciale de la Ville de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-18 et suivants,

VU le Règlement de marché de la Ville de Metz en date du 10 décembre 2009,

VU la décision administrative n°2021/7 du 13 décembre 2021,

CONSIDERANT que le quartier de la Patrotte ne bénéficie pas de marchés de plein vent et que la création d'un tel marché dans ce secteur contribue pleinement au commerce de proximité,

CONSIDERANT que la création de ce marché de plein vent contribue au renforcement de l'attractivité économique de la Ville de Metz,

CONSIDÉRANT l'avis favorable des organismes professionnels compétents saisis de ce projet conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales susvisées,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la création d'un marché hebdomadaire dans le quartier La Patrotte le jeudi matin à compter du 1^{er} septembre 2022.
- **DE MODIFIER** en conséquence le règlement du marché de la Ville de Metz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce marché de plein vent.

Service à l'origine de la DCM : Réglementation, foires et marchés
Commissions : Commission du Commerce et des Marchés
Référence nomenclature «ACTES» : 6.4 Autres actes réglementaires

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45 Absents : 10 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20220711-121960-DE-1-1

N° de l'acte : 121960

Délibération rendue exécutoire le 13 juillet 2022
après affichage et transmission au contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

et par délégation :

Metz le,